

FCC BIAT- CREDIMMO 2

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31-12-2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » du 08 mai 2013, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Créances « FCC BIAT- CREDIMMO 2 » comprenant le bilan, le solde de liquidation, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

- Un total bilan.....	8 668 078,329 TND
- Un solde de Liquidation de l'exercice de.....	(282 530,241) TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes généralement suivies en la matière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de créances « FCC Biat- credimmo 2 » au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'évolution des notations des parts effectuée par l'agence de notation financière Moody's.

Notation des parts	Notation initiale	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015
Parts Prioritaires P2	Aaa.tn	A2.tn	- (*)
Parts Prioritaires P3	Aaa.tn	A2.tn	A1.tn
Parts Subordonnées S	A3.tn	Baa3.tn	Baa1.tn

* La Part P2 a été totalement amortie depuis le mois de mai 2015

Autre Point

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessous exposée, nous attirons votre attention sur le fait que l'agence de notation « Moody's » a dégradé les notations de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) en tant que dépositaire et recouvreur à Ba3/NP. De ce fait, les stipulations du prospectus et de la convention de cession et de gestion relatives au remplacement du dépositaire et du recouvreur devraient être observées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds tel qu'arrêté par le ministre des finances au 31 janvier 2002.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le compte-rendu annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2015.

Fait à Tunis, le 20 mai 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ZAHAF

BILAN

Actif	Note	31-12-2015	31-12-2014
Créances Nées	A-1	7 800 975,989	10 602 728 ,971
Créances Titrisées		7 748 304,817	10 541 373,233
Créances Titrisées Douteuses en Principal		589 507,110	614 027,801
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		35 707,443	38 621,736
Provisions sur créances		(572 543,381)	(591 293,799)
Valeurs mobilières de placement	A-2	654 636,006	1 240 016,457
Débiteurs divers et Autres Actifs	A-3	211 590,028	748 507,587
Disponibilités	A-4	876,306	805,173
Total des Actifs		8 668 078,329	12 592 058,188
Passif	Note	31-12-2015	31-12-2014
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	L-1	102 648,398	385 178,639
Solde de liquidation de départ		385 178,639	319 388,693
Variation du Solde de liquidation		(282 530,241)	65 789,946
Parts Emises	L-2	8 247 605,764	11 133 204,681
Parts Prioritaires P1		0,000	0,000
Parts Prioritaires P2		0,000	1 499 148,000
Parts Prioritaires P3		3 332 868,000	4 000 000,000
Parts Spécifiques S		3 332 868,000	4 000 000,000
Part Résiduelle		1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus		78 579,861	130 766,778
Provisions pour risque	L-3	0,000	0,000
Dépôts de garantie	L-4	250 016,449	1 000 065,798
Créditeurs Divers	L-5	67 807,718	73 609,070
Total des passifs		8 668 078,329	12 592 058,188

SOLDE DE LIQUIDATION

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Opérations sur créances titrisées	S-1	746 513,940	932 304,170
Revenus nets des créances		713 080,063	944 624,576
Pénalité de retard / impayées		14 683,454	4 891,144
Dotation aux provisions		18 750,423	(17 211,550)
Opérations sur parts émises	S-2	(976 507,006)	(797 915,132)
Intérêt des Parts		(976 507,006)	(797 915,132)
Couverture risque / instrument financier		0,000	0,000
Opérations Sur Placement nets de trésorerie	S-3	64 185,795	76 264,403
Produits net sur placement		64 185,795	76 264,403
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
Opérations de gestion	S-4	(116 722,970)	(144 863,495)
Charges de gestion du FCC		(116 470,802)	(144 693,370)
Autres charges d'exploitation		(252,168)	(170,125)
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
Opérations exceptionnelles		0,000	0,000
Solde de liquidation de l'exercice		(282 530,241)	65 789,946

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie net provenant des créances	3 582 233,975	3 987 282,296
Acquisition de créances	0,000	0,000
Principal Perçue sur créances	2 850 761,060	2 981 993,535
Intérêts perçue sur créances	745 472,130	1 273 803,518
Variation Avance Technique	(13 999,215)	(268 514,757)
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	(3 656 359,539)	(3 686 592,296)
Emission de parts	0,000	0,000
Remboursement de parts	(2 833 412,000)	(3 041 745,000)
Intérêt versés aux parts	(822 947,539)	(644 847,296)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	621 924,293	5 421,398
Acquisition de valeurs mobilières	(4 888 851,623)	(5 748 626,562)
Cession de valeur mobilière	5 510 775,916	5 754 047,960
Flux de trésorerie sur opération de gestion	(297 711,146)	(305 499,039)
Frais de gestion bancaires	(46,611)	29,062
Frais de gestion	(101 160,206)	(126 451,022)
Etat retenue à la source versée	(196 504,329)	(179 077,079)
Opérations sur Fonds de garantie	(250 016,450)	0,000
Variation nette des disponibilités de l'exercice	71,133	612,359
Trésorerie début d'exercice	805,173	192,814
Trésorerie de fin d'exercice	876,306	805,173

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de créances FCC BIAT-CREDIMMO 2 ont été établis conformément au Système Comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le fonds commun de créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif

1.1 – Créances nées

Le poste " Créances nées " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT », dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet le **FCC BIAT-CREDIMMO 2** a acquis les créances à leur capital restant dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporise.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités.

2 - Passif

2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

Notes sur le BILAN

1.1- Notes sur l'actif

A-1/ Créances Nées

Cette classe représente le montant du Capital restant dû des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2015, détaillée comme suit :

Créances nées	7 800 975,989
Créances Titrisées (Capital restant dû)	7 748 304,817
Créances Titrisées Douteuses en Principal	589 507,110
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	35 707,443
Provisions sur créances	(572 543,381)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à **589 507,110 dinars** qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déçus et qui sont de l'ordre de **566,419.630 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui est de **35 707,443 dinars**, le montant des effets en intérêts déçus est de l'ordre de **29 416,476 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Cas	Date de Déchéance	Effets en principal		Effet en Intérêt
		CRD	Principal	
1^{er} cas	31-déc.-08	38 881,946	1 887,386	2 870,914
2^{ème} cas	31-mars-09	22 696,525	516,387	1 255,846
3^{ème} cas	31-mars-10	29 892,262	4 833,448	2 249,243
4^{ème} cas	30-sept.-10	107 644,229	7 634,410	7 585,490
5^{ème} cas	30-nov.-11	2 144,793	1 549,802	205,198
6^{ème} cas	31-mai-12	42 611,237	2 005,184	2 386,425
7^{ème} cas (*)	31-mai-12	0,000	0,000	187,144
8^{ème} cas	30-juin-12	38 813,396	1 998,022	0,000
9^{ème} cas	30-sept.-12	32 515,573	4 051,218	2 374,782
10^{ème} cas	30-juin-13	19 045,978	1 511,540	0,000
11^{ème} cas	30-juin-13	0,000	3 372,346	104,088
12^{ème} cas	30-sept.-13	20 123,964	4 209,822	1 370,178
13^{ème} cas	31-mars-14	17 239,377	1 169,014	638,074
14^{ème} cas	30-juin-14	11 211,762	3 735,725	796,169
15^{ème} cas	31-août-14	12 978,134	6 621,711	1 138,719

16^{ème} cas	31-janv.-15	65 896,795	4 812,750	3 100,750
17^{ème} cas	28-févr.-15	10 304,025	1 902,761	613,248
18^{ème} cas	30-avr.-15	16 143,695	1 262,176	1 168,254
19^{ème} cas	31-déc.-15	22 339,691	2 862,546	1 371,954
Total		510.483,382	55.936,248	29.416,476

Nb : Les créances déchuées respectivement au :

- o 31/10/2008
- o 31/10/2009
- o 30/11/2010
- o 30/04/2012
- o 31/05/2012
- o 31/12/2012
- o 30/04/2013
- o 31/05/2013
- o 31/07/2013
- o 28/02/2014

Ont été récupérées en totalité au cours de l'exercice **2015** pour un montant de **134 076,127** dinars.

(*) Il est à préciser que la créance déchuée du 31/05/2012 a été totalement recouvrée en principal, toutefois l'impayé en intérêt demeure non recouvré, soit un montant de 187,144 dinars.

De même, un recouvrement partiel sur les créances déchuées de **10 984,473 dinars** a été encaissé au cours de l'exercice **2015**.

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	Taux de provision¹
Créances Déchuées	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

Le solde de ce poste s'élève à **654 636.006 dinars** détaillé comme suit :

Désignation du titre	Quantité	Montant pied de coupons	Intérêt Courus	Valeur 31-12-2015
BTA 5,5% Octobre 2018	249	244 642,500	3 039.158	247 681,658
Total	249	244 642,500	3 039.158	247 681,658

¹ Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT

Désignation du titre	Quantité	Montant pied de coupons	Valeur 31-12-2015
BTZ 11 Octobre 2016	422	309 975,880	406 954,348
Total	422	309 975,880	406 954,348

Total Général	654 636,006
----------------------	--------------------

A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouverts par le recouvreur au 31-12-2015 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève à **211 590,028 dinars**, réparti comme suit

Libellé	2015	2014
Retenue à la source	60,132	63,446
Recouvreur	211 529,896	746 905,050
Recouvrement Créances déchués	0,000	1 539,091
Total	211 590,028	748 507,587

A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds commun de créances au 31-12-2015 et réparti comme suit

Libellé	2015	2014
Compte d'Accueil	845,911	780,173
Compte de Réserve	30,395	25,000
Total	876,306	805,173

1.2- Notes sur le passif

L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2015, et qui s'élève à cette même date à **102 648,398 dinars**.

Solde de Liquidation cumulé de l'exercice	2015	2014
	102 648,398	385 178,639
Solde de liquidation de Départ	385 178,639	319 388,693
Variation du Solde de Liquidation	(282 530,241)	65 789,946

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation

L-2/ Parts Emises

Cette classe de passif englobe le montant du capital restant dû des parts au 31-12-2015 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2015, relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2016 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus, le détail est dans le tableau ci-dessous :

Libellé	2015	2014
Parts Prioritaires P1	0,000	0,000
Parts Prioritaires P2	0,000	1 499 148,000
Parts Prioritaires P 3	3 332 868,000	4 000 000,000
Parts Spécifiques S	3 332 868,000	4 000 000,000
Part Résiduelle	1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus	78 579,861	130 766,778
Total	8 247 605,764	11 133 204,681

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2015.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève initialement à **1 000 065,798 dinars** et représente 2% du capital restant dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

Par ailleurs, exception faite pour le fonds de réserve du FCC 2 le seuil de réserve sera maintenu à raison de 3% du capital restant dû lors de la cession et sera révisé à la baisse après amortissement des parts prioritaires P1 jusqu' à 1.5% puis à raison de 0.75% une fois les parts prioritaires P2 ont été entièrement amorties.

Au 31-12-2015, ce poste a été révisé à la baisse suite à l'amortissement complet de la part P1 et P2 pour s'établir à **250,016.449 dinars**.

L-5/ Créiteurs divers et autres Passifs

Ce poste englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillées comme suit :

Libellé	2015	2014
Frais Recouvreur	6 556,471	8 836,061
Frais Gestionnaire	6 556,471	8 836,061
Frais Dépositaire	819,850	1 104,798
Commission de Notation	11 000,000	9 000,000
Charge à payer	7 077,483	7 105,414
Intérêt échus en impayés	35 707,443	38 621,736
Compte Tunisie Titrisation	90,000	105,000
Total	67 807,718	73 609,070

Notes sur le tableau de formation du solde de liquidation

Le solde de liquidation s'élève au cours de cet exercice à - **282,530.241 dinars** et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et les bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts.

Ce poste fait augmenter le solde de liquidation et est détaillé comme suit :

Libellé	2015	2014
Intérêts Bruts sur créances titrisées	742 825,245	975 599,270
Variation nette TMM	(29 745,182)	(30 974,694)
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	14 683,454	4 891,144
Dotations aux provisions	18 750,423	(17 211,550)
Total	746 513,940	932 304,170

S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts, cette rémunération s'élève à **976 507,006 dinars**.

Ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

Libellé	2015	2014
Intérêts Bruts parts prioritaires P1	0,000	0,000
Intérêts Bruts parts prioritaires P2	19 852,000	168 077,000
Intérêts Bruts parts prioritaires P3	246 420,001	264 696,000
Intérêts Bruts parts spécifiques S	257 937,333	276 865,333
Intérêts Bruts part Résiduelle	452 297,672	88 276,799
Total	976 507,006	797 915,132

S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor, le détail de ces produits est détaillé comme suit :

Libellé	2015	2014
Revenus nets sur le compte d'accueil	22 118,313	55 111,350
Revenus nets sur le compte de réserve	42 066,198	21 075,593
Agios bancaires	1,284	77,460
Total	64 185,795	76 264,403

S-4/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants à cette opération durant l'exercice 2015 et détaillée comme suit :

Libellé	2015	2014
Commission Recouvreur	44 999,473	59 074,394
Commission gestionnaire	44 999,473	59 074,394
Commission Dépositaire	5 626,685	7 385,846
Charges diverses	20 845,171	19 158,736
Autres Charges d'Exploitation	252,168	170,125
Total	116 722,970	144 863,495

RAPPORT DE GESTION

Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même, ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 Mai 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	4 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	269,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,34%
TAUX PONDERE	8,14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1%	TMM + 1.7%	TMM + 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie².
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques³.

² Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3%.

³ Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

Présentation des porteurs de parts du fonds :

Le plus grand pourcentage⁴ des parts du fonds est détenu par les banques soit un pourcentage de 66,88%, suivi en deuxième position par les Assurances avec 25%.
Ci-après, le tableau, par catégories d'investisseurs et par type de parts:

	Par Catégorie d'Investisseurs		Par Type de Parts		
	% de détention	Parts P1 *	Parts P2 **	Parts P3	Parts S
OPCVM	8.12%	-	-	16.25%	0.00%
Banques	66.88%	-	-	58.75%	75.00%
Assurances	25.00%	-	-	25.00%	25.00%
Société d'investissement	0.00%	-	-	0.00%	0.00%
TOTAL	100%	-	-	100%	100%

* Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

** Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé de nouveau suite à l'amortissement complet de la part P2, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2015.

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants :

Les commissions nettes (en dinars)	15-févr.-15	15-mai-15	15-août-15	15-nov.-15	Cumul
Société de gestion	11 266,053	10 256,808	9 702,111	8 962,531	40 187,503
Recouvreur	11 266,053	10 256,808	9 702,111	8 962,531	40 187,503
Dépositaire	1 408,694	1 282,539	1 213,201	1 120,754	5 025,188
TOTAL	23 940,800	21 796,155	20 617,423	19 045,816	85 400,194

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2015, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de **412** créances pour un capital restant dû de **7 748** milles dinars soit un amortissement de 84.50% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 7.17%⁵.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds était de 54 mois.
Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2015 :

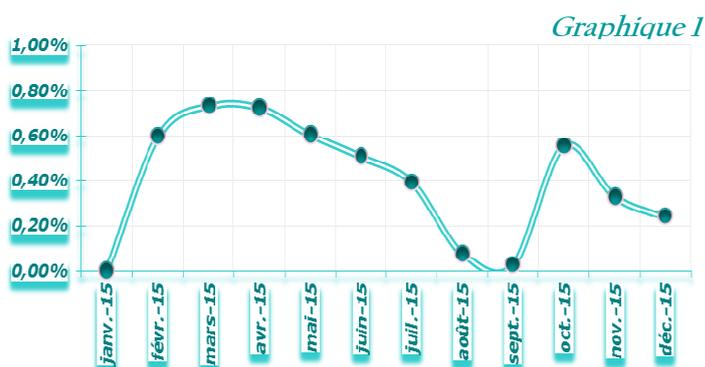
⁴ Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

⁵ Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de décembre 2015.

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés cumulé
Janvier 2015	508	10 275	0.00%	0.31%
Février 2015	501	9 999	0.59%	0.27%
Mars 2015	496	9 730	0.73%	0.19%
Avril 2015	488	9 446	0.72%	0.22%
Mai 2015	479	9 197	0.60%	0.22%
Juin 2015	469	8 961	0.51%	0.22%
Juillet 2015	463	8 741	0.39%	0.24%
Août 2015	450	8 551	0.07%	0.22%
Septembre 2015	435	8 370	0.03%	0.29%
Octobre 2015	428	8 153	0.55%	0.35%
Novembre 2015	423	7 954	0.33%	0.35%
Décembre 2015	412	7 748	0.24%	0.38%

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) (Graphique 1) et des taux des impayés (Graphique 2) se présentent comme suit :

Evolution des RAT

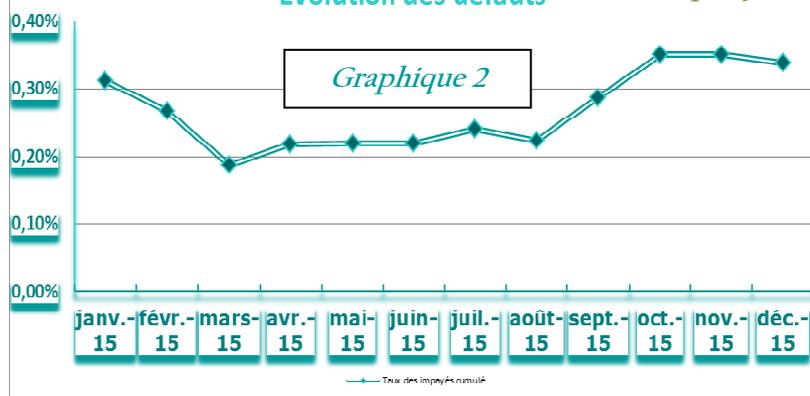


Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances.

→ Le taux des remboursements anticipés a atteint son maximum en Mars 2015 enregistrant un pic de 0.73%, soit un remboursement de 71 mille dinars.

Par ailleurs, le taux des impayés reste confiné dans des proportions confortables ne dépassant pas les 0.38% du Capital Restant Dû des créances vivantes.

Evolution des défauts



C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	28-05-2007	31-12-2015	Variation
Capital Restant Dû (en md)	50 003	7 748	42 255 84.50%
Nombre de prêts	1270	412	858 <ul style="list-style-type: none"> ➤ 460 prêts remboursés par anticipation dont le capital restant dû global est de l'ordre de 9 554⁶ mille dinars soit l'équivalent de 19.11% du Capital Restant Dû initial. ➤ 44 créances déchues. ➤ 354 créances échues.

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle, selon le détail ci-après :

Les porteurs de parts prioritaires P3 et subordonnées S perçoivent leurs rémunérations en flux d'intérêts et principal. La rémunération en principal est perçue depuis l'amortissement complet de la part prioritaire P2.

Quant à la part Prioritaire P1, elle est totalement amortie depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012. De même, la Part Prioritaire P2 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2015.

Données unitaires :**PARTS PRIORITAIRES P1 :**

La Part Prioritaire P1 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

PARTS PRIORITAIRES P2 :

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2015	5,90%	142,776	61,106	918,330	2,153	1,722
15/05/2015	5,81%	81,670	81,670	1 000,000	1,173	0,938
15/08/2015	-	-	-	-	-	-
15/11/2015	-	-	-	-	-	-

PARTS PRIORITAIRES P3 :

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2015	6,60%	1 000,000	0,000	0,000	16,867	13,494
15/05/2015	6,51%	1 000,000	7,344	7,344	16,094	12,875
15/08/2015	6,48%	992,656	86,344	93,688	16,438	13,150
15/11/2015	6,46%	906,312	73,095	166,783	14,962	11,970

⁶ Compte tenu de l'effet en principal du mois de référence.

PARTS SUBORDONNEES S :

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2015	6,90%	1 000,000	0,000	0,000	17,633	14,106
15/05/2015	6,81%	1 000,000	7,344	7,344	16,836	13,469
15/08/2015	6,78%	992,656	86,344	93,688	17,199	13,759
15/11/2015	6,76%	906,312	73,095	166,783	15,657	12,526

PART RESIDUELLE :

Date	Capital	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2015	1 503 289,903	35 543,667	28 434,934
15/05/2015	1 503 289,903	0,000	0,000
15/08/2015	1 503 289,903	394 077,455	315 261,964
15/11/2015	1 503 289,903	37 405,801	29 924,641

Données Globales :

	Parts Prioritaires P2	Parts Prioritaires P3	Parts Subordonnées S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT D'EXERCICE	1 499 148	4 000 000	4 000 000
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	1 499 148	667 132	667 132
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN FIN D'EXERCICE	0,000	3 332 868	3 332 868

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil, pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A l'occasion de l'amortissement complet de la part prioritaire P1 en date du 15.08.2012 et aussi l'amortissement complet de la part prioritaire P2 le 15.05.2015 du FCC BIAT-CREDIMMO 2 et conformément au prospectus d'émission qui stipule que « le seuil de réserve est égal, à chaque date de versement trimestrielle en période d'amortissement normal à 3% du montant nominal des créances à la date de cession jusqu'à amortissement de la part P1, à 1,5% jusqu'à amortissement de la part P2 et à 0,75% jusqu'à amortissement de la part P3 et S.... », Le seuil de réserve est amené à son nouveau seuil, à savoir 0,75% du montant nominal des créances à la date de cession soit **375 mD**.

A la date du 31 Décembre 2015, le fonds de réserve a été plafonné.

F.MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2015, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 2 a procédé à la mise en jeu des garanties constituées selon les événements ci-après :

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2008	31-oct.-08	Récupération totale *
	31-déc.-08	Arrangement à l'amiable
2009	31-mars-09	Arrangement à l'amiable
	31-oct.-09	Récupération totale *
2010	31-mars-10	Mise en jeu de garantie réelle
	30-sept.-10	
	30-nov.-10	Récupération totale *
2011	30-nov.-11	Mise en jeu de garantie réelle
2012	30-avr.-12	Récupération totale *
	31-mai-12	Mise en jeu de garantie réelle
		Récupération partielle
	31-mai-12	Récupération totale *
	30-juin-12	Récupération partielle **
	30-sept.-12	Mise en jeu de garantie réelle
31-déc.-12	Récupération totale *	
2013	30-avr.-13	Récupération totale *
	31-mai-13	
	30-juin-13	Récupération partielle **
	30-juin-13	Mise en jeu de garantie réelle
	31-juil.-13	Récupération totale *
	30-sept.-13	Garantie en attente de mise en jeu
2014	28-févr.-14	Récupération totale *
	31-mars-14	Récupération partielle **
	30-juin-14	Mise en jeu de garantie réelle
	31-août-14	Garantie en attente de mise en jeu
2015	31-janv.-15	Garantie en attente de mise en jeu
	28-févr.-15	
	30-avr.-15	
	31-déc.-15	

* : totalisant 134 076,127 dinars.

** : totalisant 10 984,473 dinars.

G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :

A la date du 31 Décembre 2015, la notation des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation et ce, depuis Juin 2015.

En effet, le 04 Juin 2015, Moody's a relevé la notation mondiale et nationale des parts prioritaires de "A2.tn" à "A1.tn" et des parts subordonnées de "Baa3.tn" à " Baa1.tn " du FCC BIAT-CREDIMMO 2.

L'agence de notation Moody's explique que l'action de relèvement de ces notes est dictée par la conclusion de l'examen des parts S dans les deux transactions mises sous surveillance en vue de leur relèvement, le 20 mars 2015 ainsi que la poursuite du désendettement des deux transactions.

Notation des parts	Au 31.12.2014	Au 04.06.2015	Au 31.12.2015
Parts Prioritaires P2	A2.tn	A1.tn	_ (*)
Parts Prioritaires P3	A2.tn	A1.tn	A1.tn
Parts Subordonnées S	Baa3.tn	Baa1.tn	Baa1.tn

* La Part P2 a été totalement amortie depuis le mois de mai 2015

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

I. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2015, le Fonds Commun de Créances **FCC BIAT-CREDIMMO 2** dispose d'une seule part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse, à savoir la Part Prioritaire P3 qui est valorisée à son encours arrêté à la date d'inventaire à 833,217 DT.

Quant à la Part Prioritaire P1 et la Part Prioritaire P2, elles sont totalement amorties respectivement le 15 Août 2012 et le 15 Mai 2015.

Ci-après un état récapitulatif la cotation et l'amortissement des parts émises par le **FCC BIAT-CREDIMMO 2**.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P3	05 Janvier 2009	Oui	Non

Aucune transaction n'a été constatée pour la part prioritaire P3 depuis sa date de Cotation jusqu'au 31-12-2015.

J. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT :

Le solde de liquidation est assimilé au Résultat de l'Exercice, il est la différence entre les opérations sur les créances titrisées majorée des produits nets sur les placements (Revenus) et les Opérations sur les parts émises en sus des opérations de Gestion (Charges).

Les opérations sur les créances titrisées englobent les recouvrements des créances en principale et en intérêt y compris les pénalités de retard et qui inscrivent un montant total de recouvrement de 727 763 ,517 DT, auquel on ajoute la dotation de l'exercice 2015 pour une valeur de 18 750,423 ; soit un total des opérations sur les Créances de 746 513,940 DT contre 932 304,170 DT en 2014, soit une baisse de 19,93%.

Quant aux Produits nets sur Placements, ils sont caractérisés par une diminution de 15,84% par rapport à l'année écoulée en affichant un montant de 64 185,795 DT contre 76 264,403 DT en 2014.

Soit un Revenu total de 810 699,735 DT.

Les Opérations sur les parts émises sont composées uniquement des intérêts sur les Parts qui totalisent un montant de 976 507,006 DT en 2015 contre 797 915,132 DT en 2014, soit un accroissement de 22,38%.

Quant aux Opérations de Gestion, elles englobent les diverses commissions acquittées par le FCC BIAT-CREDIMMO 2 pour couvrir les charges du Gestionnaire, Recouvreur, Dépositaire ainsi que les charges diverses relatives aux paiements des Intermédiaires tel que l'agence de Notation Moody's et le CMF ; cette rubrique affiche un total de 116 722,970 DT contre 144 863,495 DT en 2014, soit une baisse de 19,43%.

Soit un total de Charges de 1 093 229,976 DT

⇒ Solde de Liquidation de l'Exercice 2015 : **(282 530,241) DT.**

INDICATEURS D'ACTIVITE

	31.12.2015	31.12.2014
CAPITAL RESTANT DU	7 748 MILLE DINARS	10 541 MILLE DINARS
AMORTISSEMENT PAR RAPPORT AU CRD	84,50%	78,92%
NOMBRE DE CREANCES TITRISEES RESTANTES	412	513
NOMBRE DE CREANCES REMBOURSEES PAR ANTICIPATION	460	426
MONTANT DE CREANCES REMBOURSEES PAR ANTICIPATION	431 MILLE DINARS	496 MILLE DINARS
NOMBRE DE CREANCES ECHUES	354	291
NOMBRE DE CREANCES DECHUES	44	40
MONTANT CUMULE EN PRINCIPAL DES CREANCES DECHUES	526 MILLE DINARS	576 MILLE DINARS
RATIO DE PERTE NETTE (*)	6,79%	5,47%
RATIO D'IMPAYES PENDANT DEUX TRIMESTRES CONSECUTIFS (**)	1,83%	1,55%
REMUNERATION NETTE DU GESTIONNAIRE DURANT L'EXERCICE	40 MILLE DINARS	52 MILLE DINARS
REMUNERATION NETTE DU RECOUVREUR DURANT L'EXERCICE	40 MILLE DINARS	52 MILLE DINARS
REMUNERATION NETTE DU DEPOSITAIRE DURANT L'EXERCICE	5 MILLE DINARS	6 MILLE DINARS
DATE DE MATURITE PREVISIONNELLE DE LA PART P2	JUILLET 2016	JUILLET 2016
DATE DE MATURITE PREVISIONNELLE DE LA PART P3	AVRIL 2020	AVRIL 2020
DATE DE MATURITE PREVISIONNELLE DE LA PART S	AVRIL 2020	AVRIL 2020
DATE DE MATURITE PREVISIONNELLE DE LA PART R	JANVIER 2022	JANVIER 2022

* : **Le Ratio de Perte Nette** désigne, pour un trimestre de référence, le rapport entre :

- le CRD des créances faisant l'objet d'une déchéance du terme, diminué des récupérations sur réalisations des créances déchues ; et
- le CRD des créances vivantes à cette même date d'arrêté.

Echelle de Perte Nette :

- 3 %, pour la première année à compter de la date de constitution du Fonds ;
- 5 % pour la deuxième année à compter de la date de constitution du Fonds ;
- 6,5 % pour la troisième année à compter de la date de constitution du Fonds ;
- 7 % pour les dates postérieures à la troisième année à compter de la date de constitution du Fonds ;

** : **Le Ratio D'impayés** désigne, pour un trimestre de référence, le rapport entre :

- le montant des échéances impayées à la date d'arrêté de ce trimestre de référence ; et
- le CRD des créances vivantes à cette même date d'arrêté.

Ratio Critique : Quand le Ratio d'Impayés est supérieur ou égal à 8% pendant deux trimestres de référence consécutifs.